

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2023-114

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

En raison de la fête des voisins du 2 juin 2023 organisée rue Clermont Colleson et afin de garantir la sécurité des riverains,

ARRETE :

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite rue Clermont Colleson, et ce, le vendredi 2 juin 2023 de 19h à 24h environ.

ARTICLE 2 : une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché et adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 13 mai 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 13/05/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

